

PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE



Direction régionale de  
l'agriculture et de la forêt  
de Bourgogne

Mission développement  
rural FEADER

Laetitia Da Costa  
03.80.39.30.16

## Modèle de fiche-dispositif LEADER pour la région Bourgogne

Le 24 juin 2008

<b>1. Titre de la fiche et son rattachement à une mesure du PRDH</b>
A une fiche-dispositif doit correspondre une seule mesure du PDRH. A l'inverse plusieurs fiches-dispositif peuvent correspondre à une même mesure du PDRH (comme dans le DRDR), dans ce cas, il faudra veiller à être clair dans les lignes de partage entre ces différentes fiches.
<b>2. Objectif opérationnel auquel la fiche-dispositif se rattache</b>
Chaque fiche-dispositif se rattache à un objectif opérationnel qui lui est spécifique ( <i>ex : Augmenter la fréquentation touristique du Morvan</i> ). L'objectif opérationnel doit permettre l'atteinte du ou des objectifs stratégiques et de la finalité du programme leader qui elle est commune à toutes les fiches.
<b>3. Effets attendus sur le territoire et la contribution de la fiche à l'atteinte des objectifs stratégiques et de la finalité</b>
Il s'agit de montrer comment par un enchaînement d'effets l'objectif opérationnel visé par la fiche-dispositif permet d'atteindre in-fine la réalisation des objectifs stratégiques ( <i>ex : Renforcer l'image du Morvan</i> ) et de la finalité du programme ( <i>ex : Maintenir l'attractivité touristique et économique du Morvan</i> ).
<b>4. Actions éligibles</b>
Chaque objectif opérationnel se décline en de multiples actions. L'action est la description de ce que les acteurs du programme vont mettre en place ( <i>ex : le financement d'actions de communication</i> )
<b>5. Pour chaque action, faire correspondre les types de dépenses éligibles, les critères de sélection et les types de bénéficiaires</b>
Si les types de dépenses éligibles ou si les types de bénéficiaires sont multiples, ils doivent systématiquement être directement rattachés à chacune des actions pour plus de clarté et non pas listés dans un paragraphe à part.
<b>6. Intensité de l'aide publique (avec une possibilité de fourchette) :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Taux d'aide publique maximum</li><li>- Taux d'intervention FEADER maximum</li><li>- Le cas échéant, le régime d'aide public de rattachement et ses</li></ul>

**principales implications (en terme d'éligibilité ou de taux par exemple)**

**7. Indicateurs de réalisation avec objectifs chiffrés**

Les indicateurs de réalisation traduisent l'activité des acteurs du programme (*ex : nombre d'actions de communication financées*). Attention cependant à ne pas multiplier le nombre d'indicateurs (*ex : ne pas utiliser les indicateurs « nb de site internet financés », « nb de plaquettes financées », « nb de spots radio financés » mais utiliser l'unique indicateur « nombre d'actions de communication financées »*)

**8. Indicateurs de résultats (objectifs chiffrés facultatifs)**

Les indicateurs de résultats mesurent l'effet des prestations sur les cibles ou les bénéficiaires (*ex : nombre de touristes supplémentaires sur le Morvan entre 2008 et 2015*)

**9. Eventuellement, l'articulation prévue avec d'autres fonds européens**

**10. Plan de financement indicatif :**

- **Montant de Feader demandé**
- **Cofinanceurs potentiels**
- **Ligne du règlement d'intervention concernée (ex : ligne du contrat de pays)**

A ce stade l'engagement par délibération des cofinanceurs n'est pas demandé mais le GAL doit s'assurer que des contreparties existent pour les actions proposées dans les fiches-dispositifs en les signalant dès à présent dans la fiche.